



REVIEW ARTICLE

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES CAMEROUNAISES

Dr. Inès Claude Ayangma

L-QUALIMAT-DS Laboratory, Université Cadi Ayyad, Marrakech, Morocco

ARTICLE INFO

Article History:

Received 18th March, 2026

Received in revised form

27th April, 2026

Accepted 20th May, 2026

Published online 24th June, 2026

Keywords:

Workplace Inclusion; Employee Well-Being; Diversity Management; Emotional Labor; Service Organizations; Middle Management; Systematic Review.

ABSTRACT

This article reports a theory-building systematic review of the literature on workplace diversity, inclusion, and employee well-being in service organizations, conducted in accordance with the PRISMA 2020 statement. Drawing on 47 peer-reviewed articles published between 2015 and 2026, supplemented by 12 foundational works, the review synthesizes evidence across three interrelated domains: the non-linear and context-dependent relationship between workforce diversity and individual well-being; the conceptual architecture of inclusion understood as a dynamic, multi-level process rather than a static outcome; and the specific amplifying role of service sector conditions, particularly emotional labor and high relational intensity in shaping inclusion well-being dynamics. Four central findings emerge. First, diversity does not automatically produce well-being; without active inclusion mechanisms, diversity can amplify stress, identity burden, and role conflict. Second, when inclusion is theorized as a process, a sustained sequence of relational practices, organizational signals, and lived daily experiences, it operates on well-being through identifiable mechanisms: psychological safety, organizational justice, uniqueness valorization, autonomy, and emotional regulation. Third, the service sector constitutes a structurally demanding context in which inclusive practices function as critical resources against emotional burnout and psychosocial risk. Fourth, middle managers represent a major empirical blind spot: simultaneously enacting inclusion for their teams and experiencing being denied inclusion themselves, they remain conspicuously absent from the empirical literature as objects of study in their own right. The review produces an integrative conceptual framework and identifies six theoretically grounded research gaps, together constituting an agenda for future inquiry in organizational settings beyond the dominant Anglo-American research context.

*Corresponding author:

Dr Inès Claude Ayangma

Copyright©2026, Inès Claude Ayangma. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Dr Inès Claude Ayangma. 2026. "La responsabilité sociétale dans les entreprises publiques camerounaises", *International Journal of Recent Advances in Multidisciplinary Research*, 13,(06), 12597-12605.

INTRODUCTION

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) émerge en tant que concept à partir des années 50. En effet, le point de départ généralement admis du concept contemporain de RSE est la publication du livre de Bowen en 1953 intitulé *Social Responsibilities of the Businessman*. La même année, la Cour suprême du New Jersey venait de renverser une doctrine vieille de plusieurs décennies, en déclarant légales les contributions philanthropiques des entreprises, qu'elles soient faites au nom de l'intérêt de l'entreprise ou pour lui permettre d'assumer ses obligations non économiques envers la société. C'est ainsi que la conception moderne de la RSE a pris forme. Sur le continent américain, et particulièrement aux États-Unis, une série de dates jalonnent la lente institutionnalisation de l'intérêt croissant pour le rôle social des entreprises (Pasquero, 2000). Ainsi, en 1959, la Fondation Ford dans un rapport historique recommande d'introduire dans les Business Schools la prise en compte de l'environnement légal, social et politique de l'entreprise. Dans les années suivantes, plusieurs cours pionniers seront créés sur ce thème, notamment aux universités Columbia et Berkeley (Pasquero, 2000). Depuis lors, la préoccupation de « prendre soin de la société » est devenue une priorité dans toutes les parties du monde. En effet, sur le continent européen, cette approche « paternaliste » était souvent initiée par des capitaines d'industrie humanistes et d'inspiration religieuse (entre autres chrétiens et quakers). Elle était aussi mise en œuvre par des hommes d'affaires éclairés conscients de la nécessité d'agir ainsi pour se garantir un réservoir de main-d'œuvre sur le long terme (Pasquero, 2000). Dans le contexte Camerounais, le concept de RSE a fait son apparition depuis quelques années. On peut avancer comme année de départ l'année 2010 qui marque l'année de l'entrée en vigueur de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises. On peut également avancer, comme preuve de la prise en compte des préoccupations sociétales, les études menées en 2012, 2013 et 2014 sur la perception de la pratique de la RSE au Cameroun. Dans les études de 2012 et 2013 l'entreprise de téléphonie mobile MTN figure parmi les meilleures au classement à côté d'autres entreprises privées à

l'instar d'ORANGE Cameroun. L'étude menée en 2014, par l'Association pour la Communication sur les Maladies Tropicales (ASCOMT), par le Magazine international de la santé et de l'environnement (Malaria) et leurs partenaires scientifiques, qui visent à mesurer et à apprécier les actions sociétales menées par les entreprises en 2014, s'est largement penché sur les entreprises privées. De même, l'Institut Afrique RSE a publié, le 13 février 2014, des résultats d'une enquête sur : « la perception de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) par les Gestionnaires des Ressources Humaines (GRH) en Afrique : cas du Cameroun ». Cette étude, qui a été menée sur un échantillon de 16 entreprises des secteurs agro-industrie, assurance, banque, énergie, marketing et communication, télécommunication et transport, n'a fait aucun cas des entreprises publiques. Pourtant on pourrait penser que puisqu'il s'agit de préoccupations sociales et environnementales l'État de par sa fonction providence, et donc l'entreprise publique, est concernée au premier plan. Ce constat nous permet de poser le problème de la prise en compte des pratiques de RSE au sein des entreprises publiques particulièrement au Cameroun.

Le débat sur les performances au sein des entreprises publiques n'est pas nouveau. Ce débat oppose les partisans de l'État minimaliste (Smith, 1776 ; Ricardo, 1817 ; Jevons, Walras, Menger, 1871) ou encore (Furubotn et Pejovich, 1972), qui préconisent un État minimal en vue d'assurer des fonctions régaliennes, la protection de la nation (armée) et des individus contre les injustices et l'oppression (justice et police) et des fonctions tutélaires (Montoussé, 2008), à ceux qui considèrent les entreprises publiques comme des organisations performantes sous certaines conditions. Ces conditions renvoient au concept de nouveau management public lancé par Hood (1991) qui ramène l'entreprise publique vers la performance en appliquant aux organisations publiques le management et l'organisation utilisés par les compagnies privées, ainsi qu'à la prise en compte des considérations éthiques et des parties prenantes qui pourraient améliorer les performances de l'entreprise, et même de l'entreprise publique (Freeman, 1984 ; Rousseau, 2008). La prise en compte de la théorie des parties prenantes au sein des entreprises publiques couplée à la mission sociale qui leur est reconnue amène au rapprochement des performances au sein des entreprises publiques avec le concept de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). La théorie des parties prenantes et le concept de RSE pourraient donc être utilisés pour apprécier les performances bonnes ou mauvaises observées au sein des entreprises publiques.

La question centrale, de notre travail de recherche, est celle de savoir comment les entreprises publiques se comportent face au concept de RSE ? En d'autres termes, les entreprises publiques pratiquent-elles la RSE ?

Pour répondre à cette question, nous allons énoncer les deux propositions suivantes : Proposition 1 : « la grande majorité des entreprises publiques pratique la RSE et donc qu'elles appliquent les trois dimensions de la RSE à savoir économique social et environnemental. »

Proposition 2 : « un très petit nombre d'entreprises publiques appliquent les trois dimensions de la RSE à la fois. »

Cadre conceptuel et théorique

Le Cadre théorique s'appuie sur la théorie des parties prenantes et sur la littérature existante sur la RSE. La théorie des parties prenantes est utilisée pour montrer que l'entreprise publique a des responsabilités envers diverses parties prenantes qui renvoient aux trois dimensions de la RSE à savoir la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale. La littérature sur la RSE permet de mieux préciser ce concept.

Théorie des parties prenantes : La théorie des parties prenantes (TPP) fait l'objet d'une attention croissante depuis la publication de l'ouvrage fondateur de Freeman en 1984. Le concept de parties prenantes, selon Freeman (1984), a été employé pour la première fois en 1963 lors d'une communication au sein du Stanford Research Institute. Mais le véritable ouvrage fondateur de cette théorie fut le « strategic management : a stakeholder approach » de Freeman en 1984.

Le concept de partie prenante ou stakeholder : Le terme Stakeholder (SH) peut se traduire « partie prenante » (PP) mais aussi « partie intéressée » voire « ayant droit ». Il existe plusieurs points de vue quant aux définitions des SH donnant un sens très large au concept des parties prenantes et de surcroît très vague. Freeman définit le concept de partie prenante : « une partie prenante dans l'organisation est, par définition, tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels » Freeman, (1984). Cette définition offre une vision large quant aux SH désignant ainsi les employés, les investisseurs, les fournisseurs, les clients.... Seuls ceux qui ne peuvent affecter l'entreprise et ceux qui ne sont pas affectés par celle-ci sont exclus des SH. A noter qu'un SH peut être affecté sans pouvoir affecter l'entreprise (et réciproquement).

D'autres auteurs proposent une vision beaucoup plus étroite des SH. Ainsi Hill et Jones (1992) identifient les SH comme étant les personnes qui ont un droit légitime sur l'entreprise : « les participants possédant un droit légitime sur l'entreprise ». Clarkson définit les SH comme toutes « personnes ou groupes qui ont, ou revendiquent, une part de propriété, des droits ou des intérêts dans l'entreprise et dans ses activités ». Carroll et Nièsi (1997) donnent une typologie des SH différente en opposant les parties prenantes internes (employés, dirigeants, propriétaires) aux parties prenantes externes (gouvernements, sociétés, média, consommateurs, concurrents ...) qui peuvent dans certains cas de figure avoir une influence réelle sur l'entreprise.

On utilise plus habituellement aujourd'hui la classification des SH d'A. Carroll (1989 et 1995) et de Clackson (1995) qui distinguent :

- Les parties prenantes « primaires » (ou contractuelles) qui désignent les personnes internes ou externes à l'entreprise mais liées contractuellement (personnel, actionnaires, clients, fournisseurs...). On reconnaît ici différents types d'acteurs : les actionnaires, les parties prenantes internes et les partenaires opérationnels.

- Les parties prenantes « secondaires » (ou diffuses) qui ne sont pas liées contractuellement avec l'entreprise mais qui peuvent affecter ou être affectées par l'entreprise (pouvoirs publics, associations, opinion publique, médias, ONG...). Ici les acteurs représentent la communauté sociale.

Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

Le livre vert de la Commission européenne intitulé « *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* » (2001) définit la *responsabilité sociale* comme : « l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir « davantage » dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ». La démarche RSE est comprise de manières très différentes par les entreprises. Au premier niveau de compréhension, être socialement responsable consiste, pour une grande quantité d'entreprises, à fournir du travail à leurs salariés et, au mieux, à créer de l'emploi. Pour les mêmes entreprises, être éthique c'est respecter les lois de son pays. À un niveau à peine plus élaboré, la RSE est une démarche caritative : l'entreprise créera alors souvent une fondation qui effectuera des donations. Au niveau du concept « critères négatifs », être socialement responsable consiste pour une entreprise à « ne pas nuire » : ne pas (trop) polluer l'environnement, ne pas (trop) consommer de ressources naturelles non renouvelables, ne pas produire de produits nocifs (armes, tabac, alcool...), etc. Rappelons que les premières interpellations de la société civile à l'encontre des entreprises se sont faites sur cette base. Le niveau suivant, dit « actions positives », consiste pour les entreprises à percevoir qu'elles peuvent s'impliquer positivement vis-à-vis des enjeux sociaux ou environnementaux de leur dynamique interne. Pour voir les choses de façon plus simple, voici une définition facilement compréhensible : « La notion de responsabilité sociale des entreprises est liée à l'application aux entreprises du concept de développement durable qui repose sur trois piliers (économique, social et environnemental). La RSE signifie qu'une entreprise doit non seulement se soucier de sa rentabilité et de sa croissance, mais aussi de ses impacts environnementaux et sociaux. Elle doit aussi être plus attentive aux préoccupations de ses parties prenantes (« stakeholders ») : salariés, actionnaires, clients, fournisseurs et société civile dont les ONG sont les porte-parole. »

Entreprise publique : Sur le plan conceptuel, il semble possible de préciser la notion d'entreprise publique en reconsidérant celle de propriété. Selon l'approche consacrée par la théorie des contrats incomplets (Grossman et Hart, 1986 ; Hart et Moore, 1990), la propriété peut être caractérisée en fonction de deux aspects, l'allocation des droits de décision « résiduels » (le contrôle au sens anglo-saxon) et l'appropriation des gains résiduels. Relativement à un actif, la notion de droit de décision résiduel recouvre celle de prendre toutes les décisions concernant l'usage de l'actif qui ne sont ni contrôlées explicitement par la loi, ni attribuées contractuellement à d'autres agents. L'autre composante de la propriété est liée à l'appropriation des gains résiduels (ou à l'absorption des pertes), c'est-à-dire des gains associés à la possession de l'actif dont l'attribution n'est pas prévue contractuellement. Ainsi pour une entreprise privée, l'entrepreneur n'est le seul propriétaire que s'il prend les décisions résiduelles (notamment les décisions stratégiques) en toute latitude, et subit l'intégralité des conséquences desdites décisions au travers du revenu résiduel (le profit), ce qui suppose que les rémunérations des différents facteurs de production soient intégralement définies contractuellement et échappent à l'aléa résiduel. Vue à travers ces deux dimensions, l'entreprise publique se caractériserait simultanément d'une part, par un rôle déterminant de l'État (ou des collectivités publiques) dans les décisions résiduelles — lié notamment à la possibilité de nommer les dirigeants et de leur accorder une latitude décisionnelle plus ou moins importante sur les options stratégiques - et d'autre part, par une appropriation majoritaire des gains résiduels. Relativement à cette perspective, les différents types d'entreprises publiques n'expriment que des variations mineures, notamment quant à la latitude discrétionnaire consentie aux dirigeants. Dans le contexte camerounais, une entreprise publique est une entreprise pour laquelle l'État détient le capital ou encore une société sur laquelle l'État exerce une certaine influence (Assiga 2009). Il s'agit des sociétés à capital public et des sociétés d'économie mixte selon la loi n°2017/11 portant statut général des entreprises publiques. Les établissements publics sont aussi pris en compte.

Approche méthodologique: Ce travail de recherche est axé sur les entreprises publiques, et la RSE. Il s'interroge sur les pratiques RSE dans les entreprises publiques en cherchant à expliquer les pratiques RSE des entreprises publiques dans leur environnement naturel. Spécifiquement il tente d'expliquer les pratiques RSE des entreprises publiques camerounaises en les comparant aux trois dimensions de la RSE à la fois. La recherche mobilise l'interprétativisme et la démarche qualitative et particulièrement les études de cas multiples. Le cadre empirique renvoie aux entreprises publiques camerounaises. Les données portent sur l'année 2012 qui est une année de recensement des entreprises au Cameroun. L'échantillon retenu pour apprécier les pratiques RSE des entreprises publiques camerounaises est constitué de cinquante-quatre (54) entreprises publiques et parapubliques camerounaises. Ces entreprises sont celles révélées par le Recensement général des entreprises de 2009 (RGE) et l'enquête annuelle des entreprises de 2012 (EAE). Ce sont ces deux documents qui révèlent le processus de construction de l'échantillon et la méthode de collecte des données. Les données utilisées dans le cadre de ce travail sont celles contenues dans l'Enquête Annuelle des Entreprises de 2012 (EAE 2012). Pour la collecte de ces données, trois (03) questionnaires ont été confectionnés chacun pour un secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire). En ce qui concerne notre travail, nous avons extrait les éléments de la base de données de l'EAE 2012. Ces éléments, ont été retenus conformément à la logique du tableau n°1 qui définit les critères correspondant à chaque type de responsabilité. Dans le cas de la responsabilité économique, les éléments retenus sont : « La production s'adresse principalement sur les autres marchés », « la capacité de production », « les débouchés de vos produits », « Jugement de la compétitivité de vos produits sur le marché », « La production s'adresse principalement sur le marché du Cameroun », « Entreprise a une (plusieurs) filiales à l'étranger », « Taux d'utilisation des capacités de production », « Être satisfait du taux d'utilisation des capacités de production », « A réalisé ou envisage de réaliser des créations ou des extensions », « L'entreprise utilise les résultats des centres de recherches », « Utilisation des résultats de recherches et développement ». En ce qui concerne la performance financière, il s'agit de « Signe de la valeur ajoutée », « Valeur ajoutée de l'exercice 2011 », « Entreprise tient une comptabilité formelle », « Chiffre d'affaires de l'exercice 2011 », « Résultat net », « Taux

de profit », « Ratio des capitaux investis », « Rentabilité des capitaux ». Il convient à ce niveau de préciser que le taux de profit, le ratio des capitaux investis, et la rentabilité des capitaux ont été calculés à partir des éléments de la base de données. Pour évaluer la performance sociale les éléments suivants ont été pris en compte : « Sexe du dirigeant », « Age du dirigeant », « Nationalité des travailleurs », « ratio homme/femmes », « cumul des heures travaillées », « Indemnités de transport et de logement », « La régularité des salaires », « Cotisations CNPS », « Autres prestations sociales ». La performance environnementale a été évaluée en s'intéressant aux éléments suivants : « A réalisé au cours de 2011 des études dans le but de protéger l'environnement », « L'établissement dispose d'une structure chargée de l'environnement », « Budget réservé à la protection de l'environnement en 2011 », « L'entreprise est certifiée ISO », « L'entreprise a investi pour protéger l'environnement », « Autre type de pollution pour lequel l'entreprise a investi », « L'entreprise utilise des énergies renouvelables »

Tableau 1. Opérationnalisation des concepts de la RSE

Concepts	Variables
Performance sociale	• Climat social dans l'entreprise • La diversité des employés (âge, sexe, race) • Les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité • Le processus de carrière • La rémunération du personnel • La réputation de l'entreprise • La régularité et la croissance des clients • Le respect des délais et des normes de fabrication • La réalisation des œuvres sociales
Performance environnementale	• L'engagement de l'entreprise dans le développement de la communauté locale • La gestion des déchets, rejets, bruits et nuisances • La politique de prévention et de gestion des risques environnementaux
Performance économique	• L'atteinte des objectifs • La part de marché • La croissance du chiffre d'affaires • La maîtrise des coûts de production ou de gestion • Le ROA (rentabilité des actifs) • Le ROI (rentabilité économique : taux de profit et • Le ROE (rentabilité des capitaux propres) • La productivité des employés

Pour apprécier la pratique de la RSE des entreprises publiques camerounaises, nous avons retenue comme méthode l'analyse des données en l'occurrence la méthode ACM (Analyse des Correspondances Multiples) couplée à la classification ascendante hiérarchique. Il est question pour nous de présenter cette méthode et de la justifier par la suite. Les méthodes factorielles ont déjà été utilisées dans des travaux similaires dans le cas de la Côte-D'Ivoire. Il s'agit notamment des travaux de Gnanzou, D'Archimoles, et Gaultier-Gaillard (2011) sur le thème « RSE entre universalisme et contingences : le cas de la Côte-D'Ivoire ». L'approche méthodologique retenue dans le cadre de ce travail était l'ACM couplée d'une méthode de classification ascendante hiérarchique. La méthode ACM permet de regrouper les individus qui ont les mêmes caractéristiques. Dans le cadre de notre travail, chaque variable est représentée par deux modalités : « 1 » qui correspond à la situation de non performance et « 2 » qui correspond à la situation de performance. À l'issu de cette méthode, les entreprises qui présentent les critères de performance auront tendance à se regrouper de même que celles qui sont non performantes.

RESULTAT ET PERSPECTIVES

Présentation des résultats : Nous allons présenter les résultats obtenus lors de l'exécution de l'ACM par le logiciel SPAD version 5.5. D'après les règles du coude on doit retenir les deux premiers axes factoriels qui représentent 55,10% de l'inertie totale (c'est-à-dire de la vue d'ensemble) pour la performance financière, 66,53% de l'inertie totale pour la performance sociale, 63,33% de l'inertie totale pour la performance économique, et 92,66% de l'inertie totale pour la performance environnementale. (Voir tableau n°2, n°3, n°4 et n°5)

Tableau 2. Valeurs propres pour la performance financière

VALEURS PROPRES

APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION... 1.0000

SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0000 HISTOGRAMME DES 12 PREMIERES VALEURS PROPRES

N°	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.3378	33.78	33.78	*****
2	0.2132	21.32	55.10	*****
3	0.1203	12.03	67.13	*****
4	0.1000	10.00	77.14	*****
5	0.0837	8.37	85.51	*****
6	0.0654	6.54	92.05	*****
7	0.0493	4.93	96.98	*****
8	0.0131	1.31	98.30	****
9	0.0120	1.20	99.49	***
10	0.0039	0.39	99.88	*
11	0.0012	0.12	100.00	*
12	0.0000	0.00	100.00	*

Tableau 3. Valeurs propres pour la performance sociale

VALEURS PROPRES
 APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION... 1.0000
 SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0000
 HISTOGRAMME DES 8 PREMIERES VALEURS PROPRES

N°	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE
1	0.2802	28.02	28.02
2	0.2345	23.45	51.48
3	0.1505	15.05	66.53
4	0.1448	14.48	81.01
5	0.0842	8.42	89.43
6	0.0728	7.28	96.71
7	0.0329	3.29	100.00
8	0.0000	0.00	100.00

Tableau 4. Valeurs propres pour la performance économique

VALEURS PROPRES
 X APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0000
 SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0000
 HISTOGRAMME DES 6 PREMIERES VALEURS PROPRES

NUMERO	VALEUR	POURCENTAGE	CUMULE
1	0.3566	35.66	35.66
2	0.2767	27.67	63.33
3	0.2217	22.17	85.50
4	0.0961	9.61	95.11
5	0.0489	4.89	100.00
6	0.0000	0.00	100.00

Tableau 5 : valeurs propres pour la performance environnementale

VALEURS PROPRES
 APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION... 1.0000
 SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0000
 HISTOGRAMME DES 10 PREMIERES VALEURS PROPRES

N°	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE
1	0.7811	78.11	78.11
2	0.1456	14.56	92.66
3	0.0507	5.07	97.74
4	0.0226	2.26	100.00
5	0.0000	0.00	100.00
6	0.0000	0.00	100.00
7	0.0000	0.00	100.00
8	0.0000	0.00	100.00
9	0.0000	0.00	100.00
10	0.0000	0.00	100.00

Après cette étape où nous avons donné les contributions des variables aux axes nous devons calculer les indicateurs. Ces indicateurs ont été calculés et comparés à la moyenne pour chaque type de performance. Les résultats de cette étude sont consignés dans le tableau 6.

Interprétation des résultats : L'interprétation des résultats se fait sur la base de la lecture du tableau 6. Ce tableau révèle les entreprises publiques camerounaises qui ont pu remplir les critères de performance. Le chiffre un « 1 » dans une case indique que l'entreprise a pu remplir les critères de performance. Le chiffre « 0 » est attribué aux entreprises qui n'ont pas pu remplir les critères de performances. Au niveau de la performance économique, il ressort notamment que sept (07) entreprises sur les 54 de l'échantillon ont pu être classées comme performante sur le plan économique. Les résultats montrent que les entreprises publiques camerounaises sont, pour une grande partie de l'échantillon considéré financièrement performantes. En effet trente-deux (32) d'entre elles sur les cinquante-quatre (54) ont une performance financière supérieure à l'indicateur de la moyenne, ce qui représente 59.26%, et vingt-six ont une performance supérieure au premier quartile. S'agissant de la performance sociale, vingt-quatre (24) peuvent être considérés comme étant socialement performantes et six (06) comme étant très performante. A ce niveau les entreprises socialement performantes représentent tout de même 44.44% de l'échantillon de départ. L'observation du résultat de la performance environnementale révèle que douze (12) des cinquante-quatre entreprises utilisées pour constituer l'échantillon ont une performance environnementale supérieure à la moyenne et huit d'entre elles ont une performance environnementale supérieure au premier quartile. Il ressort de cette interprétation que 12.96% des entreprises publiques camerounaises de notre échantillon réalisent des performances économiques, 59.26% des entreprises sont financièrement performantes, 44.44% des entreprises réalisent des performances sociales, et 22.22% sont performantes du point de vue environnemental. Seules sept (07) entreprises sur les cinquante-quatre de l'échantillon ont pu réaliser trois performances à la fois (performance financière, performance sociale et performance environnementale).

Id	Axe 1 & Axe 2			Axe 1 & Axe 2			Axe 1 & Axe 2			Axe 1 & Axe 2		
	Performance Economique			Performance Financière			Performance Sociale			Performance Environnementale		
	Idt	Com à la moy	com à 150	Idt	Com à la moy	com à 150	Idt	Com à la moy	Com à 150	Idt	com à la moy	Com à 150
1	101	0	0	133	0	0	146	1	0	100	0	0
2	142	1	0	119	0	0	106	0	0	100	0	0
3	100	0	0	145	1	0	125	1	0	100	0	0
4	101	0	0	157	1	1	153	1	1	100	0	0
5	154	1	1	150	1	0	106	0	0	100	0	0
6	104	0	0	182	1	1	121	1	0	154	1	1
7	155	1	1	159	1	1	104	0	0	200	1	1
8	127	1	0	182	1	1	106	0	0	100	0	0
9	101	0	0	157	1	1	106	0	0	124	1	0
10	100	0	0	170	1	1	127	1	0	176	1	1
11	127	1	0	165	1	1	168	1	1	100	0	0
12	142	1	0	153	1	1	102	0	0	100	0	0
13	100	0	0	138	0	0	102	0	0	100	0	0
14	100	0	0	138	0	0	102	0	0	100	0	0
15	100	0	0	111	0	0	106	0	0	100	0	0
16	100	0	0	115	0	0	106	0	0	100	0	0
17	100	0	0	115	0	0	106	0	0	100	0	0
18	100	0	0	119	0	0	106	0	0	100	0	0
19	100	0	0	152	1	1	127	1	0	100	0	0
20	100	0	0	136	0	0	102	0	0	100	0	0
21	100	0	0	145	1	0	139	1	0	124	1	0
22	145	1	0	170	1	1	104	0	0	100	0	0
23	100	0	0	137	0	0	146	1	0	100	0	0
24	100	0	0	182	1	1	159	1	1	100	0	0
25	101	0	0	111	0	0	102	0	0	100	0	0
26	100	0	0	162	1	1	146	1	0	100	0	0
27	100	0	0	133	0	0	106	0	0	100	0	0
28	100	0	0	157	1	1	146	1	0	100	0	0
29	100	0	0	177	1	1	159	1	1	100	0	0
30	100	0	0	119	0	0	106	0	0	100	0	0
31	100	0	0	144	1	0	146	1	0	100	0	0
32	101	0	0	119	0	0	100	0	0	100	0	0
33	104	0	0	159	1	1	106	0	0	200	1	1

34	100	0	0	182	1	1	146	1	0	100	0	0
35	101	0	0	180	1	1	168	1	1	132	1	0
36	104	0	0	170	1	1	146	1	0	113	0	0
37	101	0	0	148	1	0	127	1	0	137	1	0
38	101	0	0	118	0	0	102	0	0	162	1	1
39	100	0	0	150	1	0	106	0	0	100	0	0
40	100	0	0	119	0	0	102	0	0	100	0	0
41	100	0	0	139	0	0	106	0	0	100	0	0
42	100	0	0	139	0	0	102	0	0	100	0	0
43	100	0	0	170	1	1	102	0	0	156	1	1
44	104	0	0	139	0	0	100	0	0	200	1	1
45	100	0	0	182	1	1	123	1	0	100	0	0
46	101	0	0	162	1	1	154	1	1	100	0	0
47	101	0	0	162	1	1	146	1	0	100	0	0
48	100	0	0	177	1	1	146	1	0	100	0	0
49	100	0	0	182	1	1	121	1	0	100	0	0
50	101	0	0	182	1	1	121	1	0	100	0	0
51	100	0	0	136	0	0	100	0	0	100	0	0
52	101	0	0	174	1	1	106	0	0	100	0	0
53	100	0	0	111	0	0	106	0	0	100	0	0
54	100	0	0	118	0	0	106	0	0	162	1	1
	Somme	7	2	Somme	32	26	Somme	24	6	Somme	12	8
Id : identifiant des entreprises					moy : moyenne							
Idt : indicateur												
com : comparaison												

performance économique avec ses deux composantes (économique et financière), la performance sociale et la performance environnementale. Pour passer du concept de performance au concept de responsabilité nous avons retenu la vision de Laïdi (2014) qui dit que « *une entreprise responsable est une entreprise performante* ». Nous nous sommes aussi référés à Lapenu, Konini, Razakharivelo (2009) qui disent que « *la performance sociale est ainsi définie comme la traduction effective dans la pratique de la mission sociale d'une entreprise* ». Dans ces conditions, et conformément à la méthode que nous avons retenue, nous pouvons passer du concept de performance au concept de responsabilité et conclure que les entreprises publiques camerounaises sont pour un très petit nombre responsables. La grande majorité des entreprises publiques Camerounaises de notre échantillon ne pratiquent pas la RSE en remplissant les trois critères de performance. Elles restent dans la grande majorité, pour ce qui est de cet échantillon, des entreprises qui ne pratiquent pas la RSE.

Ce qu'on peut noter c'est que bon nombre des entreprises publiques camerounaises applique un seul des trois critères retenus pour être qualifié d'entreprise responsable. Dans ces conditions nous avons abouti à la confirmation de la proposition rivale.

Perspectives : Le constat est que la RSE reste encore embryonnaire dans les entreprises camerounaises de notre échantillon. Cela nous ramène au débat sur la performance dans les entreprises publiques. ce constat pourrait nous conduire à explorer les raisons qui pourraient expliquer cette prise en compte embryonnaire de la RSE dans les entreprises publiques du Cameroun.

REFERENCES

- ASSIGA ATEBA E. M., (2009), *Economie des entreprises publiques au Cameroun*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé.
- ATTARCA M., JACQUOT T. (2005)., « La représentation de la responsabilité sociale des entreprises : une confrontation entre les approches théoriques et les visions managériales », (*Aims*) XIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique Pays de la Loire Angers 2005 [http:// www.strategie-aims.com](http://www.strategie-aims.com) .
- CAPRONM., QUAREL-LANOIZELEE F., (2004)., *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*, Collection « entreprise & société ».
- CAPRON M., (2001)., *laresponsabilitésocialed' entreprise*, Institut de recherche en gestion IAE Gustave Eiffel 61 avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil cedex capron@univparis-12.fr .
- CHARREAUXG., (1997)., « Le point sur ... La mesure de performance des entreprises », *IAE DIJON-CREGO/ LATEC Septembre 1997*.
- CHARREAUX G., (1997)., « l'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace », *IAE DIJON-CREGO/ LATEC Septembre 1997*.
- CHATELIN C., (2003)., « Efficience vs inefficience des organisations publiques : la contribution des théories contractuelles », *LOG-IAE d'Orléans Document de recherche N° 2003-05*.
- CHIROLEU-ASSOULINE M., (2006), « les stratégies de développement durable des entreprises », *Idées- la revue de sciences économiques et sociale* (CNDP), n°144 P 32-39.
- COHEN E., (2001)., *Dictionnairedegestiontroisième édition revue et augmentée*, Edition la découverte Paris.
- COMMENNE V., (2006)., *Responsabilité sociétale et environnementale : l'engagement des acteurs économiques*, Charles Léopold MAYER Paris.
- COMMISSION EUROPÉENNE, (2001)., *Livre Vert De L'union Européenne : promouvoir un cadre européen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises*, EUR-Lex.
- CRIFO P., FORGET V., (2013)., « La responsabilité sociale et environnementale des entreprises : mirage ou virage ? » *Cahier de recherche 2013-12*. <Hal-00830642>.
- DESMAZESJ., LAFONTAINEJ.P., (2007)., « l'assimilation des budgets environnementaux et du tableau de bord vert par les entreprises. », "COMPTABILITE ET ENVIRONNEMENT", May 2007 CD-Rom. <halshs-00543246>
- FRIEDMAN M., (1970), "The Social Responsibility of Business is to make profit", *New York Times Magazine*, 13 September.
- GNANZOU D., D'ARCIMOLES C. H., GAULTIER-GAILLARD S., (2011)., « RSE, entre universalisme et contingence : le cas de la côte d'Ivoire », *Cahiers de recherche PRISM-Sorbonne* n°11-01.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, (2012)., *Enquête Annuelle Dans Les Entreprises (EAE) Rapport 2012*.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, (2009)., *Recensement Général des Entreprises (RGE 2009), rapport principal des résultats septembre 2010*.
- KÖENIG G., (1999), *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXI^e siècle*, Economica.
- LAACHAL L., (2001) « La compétitivité : concepts, définitions et applications »,
- LAAJMI A. (éd), ARFA L. (éd), « *Le futur des échanges agroalimentaires dans de bassin méditerranéen : les enjeux de la mondialisation et les défis de compétitivité* », Zaragoza : CIHEAM, *Cahier options Méditerranéennes* ; n°57, P. 29-36.
- LAIDI A., (2014) « Intelligence économique » in, <http://medias.france24.com/fr/vod/2014/02/01/MG052747-A-01-20140129.mp4> page visitée le 17 Décembre 2014 à 16 heures.
- LAPENU C., KONINI Z., RAZAKAHARIVVELO C., (2009), « Évaluation de la performance sociale, les enjeux d'une finance responsable », *Revue tiers monde* n°197- janvier-Mars P. 34-57.
- LEDENTU F., (2008)., *Système de gouvernance d'entreprise et présence d'actionnaires de contrôle : le cas de la Suisse*, Thèse présentée à la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Fribourg (Suisse).
- MONTOUSSE M., (2008), *Théories Economiques*, Bréal.
- MZOUGH N., GROLLEAU G., (2005)., « La norme ISO 14001 : un moyen de protection de l'environnement ou une arme concurrentielle ? » *INRA-ENESAD UMR CESAER Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux BP 87999 – 26, Bd Dr Petitjean – 21079 DIJON cedex*.
- NGUIADEM E. A., (2008), *Responsabilité Sociale des Entreprises et performance financière : analyse théorique et application à un échantillon d'entreprises camerounaises*, Mémoire de DEA de gestion Université de Douala.
- PASQUERO J., (2005), « la Responsabilité Sociale de l'Entreprise comme objet des sciences de gestion un regard historique », *Presse Universitaire de QuébecÉdifce Le Delta I*, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Sainte-Foy, Québec G1V 2M2 • Tél.: (418) 657-4399 – www.puq.ca
- RENAUD A., (2009), « les outils d'évaluation de la performance environnementale : audits et indicateurs environnementaux ». *La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit*, Strasbourg, France. pp.CD ROM. <halshs-00459153>
- RENAUD A., BERLAND N., (2007), « mesure de la performance globale des entreprises », *Comptabilité et environnement*, CD-Rom. < halshs-00544875
- ROJOT J., (2005)., *théorie des organisations 2^{ème} édition*, Édition ESKA.
- VERNIER M. F., (2005)., « Développement durable, RSE, Ethique : le marketing sous pression Le cas de la grande distribution », *GEMO - ESDES* Lyon.,
- WILLIAMSAND G., ZINKIN J., (2008), "The effect of culture on consumers' willingness to punish irresponsible corporate behaviour: applying Hofstede's typology to the punishment aspect of corporate social responsibility" *Business Ethics: A European Review Volume 17 Number 2 April 2008*.

YEDDER M. B. et ZADDEM F., (2009), «La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontements? » *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 4, n° 1, p. 84-103.